LA BOILLAT | Fin du délai de licenciement

Les licenciés arrivent en fin de parcours

Une bonne partie des employés de la Boillat qui ont été licenciés vont effectivement se retrouver au chômage dès demain.

A fin mars, Swissmetal annonçait le licenciement de 111 collaborateurs. Une mesure de représailles prise à l'encontre des grévistes, mais que la direction du groupe avait présentée comme une nécessité économique pour faire face aux pertes de commandes consécutives à la grève. Mais si Swissmetal a quelque peu revu sa position en réengageant une trentaine de personnes, une bonne partie des employés licenciés vont effectivement se retrouver au chômage dès demain.

Chef du service Marché du travail à la Direction de l'économie publique, Anton Bolliger indique que les agences ORP de la région (Tavannes et Moutier) sont prêtes à accueillir tous ces gens. Le problème, indique-t-il, c'est que «nous ne savons pas encore combien de personnes sont effectivement concernées». En effet, durant la période de dédite, la situation est restée très floue en raison du réengagement annoncé de 30 collaborateurs, mais aussi de la procédure de médiation en cours. De plus, certains employés ont retrouvé du travail par eux-mêmes, alors que pour d'autres, le délai de licenciement a été prolongé pour cause de maladie. Il n'en demeure pas moins qu'une bonne partie des 111 personnes licenciées seront effectivement au chômage dès le 1er juin.

«Ces gens vont devoir venir s'inscrire chez nous, et nous saurons alors très exactement combien de personnes sont touchées», indique Anton Bolliger. La situation à la Boillat est toutefois particulière en raison des incertitudes évoquées plus haut, car en règle générale, les gens auraient déjà pu venir s'inscrire au chômage. De plus, ils auraient aussi pu suivre des cours de formation durant leur période de dédite. En fait, précise-t-il, c'est une possibilité que peuvent offrir les entreprises à leurs collaborateurs licenciés pendant leurs heures de travail, mais ce n'est pas une obligation. En l'occurrence, Swissmetal a refusé cette possibilité à ses collaborateurs. En fait, indique Anton Bolliger, les entreprises qui refusent ont souvent elles-mêmes des problèmes de production et ont besoin de toutes leurs forces de travail. Mais à voir le nombre de personnes condamnées à se tourner les pouces par manque de travail, ce n'est sans doute pas le cas à la Boillat...

Anton Bolliger relève que les gens auraient malgré tout pu venir suivre ces cours durant leur temps libre, mais personne ne s'est inscrit, précise-t-il. Quant au contenu de ces cours, il vise à renforcer les connaissances de base des personnes, notamment dans la connaissance de la langue, mais également dans la façon de préparer une postulation.

Comme le relève Anton Bolliger, la conjoncture économique est aujourd'hui favorable et devrait permettre à beaucoup de gens de se réinsérer assez facilement dans le monde du travail, car nombre d'entreprises sont à la recherche de main-d'œuvre. Les gens qui ont une bonne formation ne devraient donc pas rencontrer de problèmes. Pour les autres, les collaborateurs des ORP vont les aider à dresser un bilan de compétences afin de déterminer où sont leurs faiblesses et que faire pour y remédier et augmenter ses chances de retrouver un emploi.

Ph. O.